Loyer appartement acheté en PTZ

Par Aloubabass

Bonjour

Je suis propriétaire d'un appartement, acheté en 2023 avec un prêt taux zéro, que je souhaite mettre en location pour cause de changement d'emploi à plus de 50 km. Si je paye complètement le prêt taux zéro, est il possible de mettre le loyer au prix du marché ou comme indiqué sur le site gouvernemental " Le loyer ne dépasse pas les plafonds de loyer d'un logement social (type PLS)"

Enfin merci de me confirmer si le loyer type PLS correspond au prix des loyer des HLM de la zone de mon appartement

Merci d'avance pour votre réponse
----Par yapasdequoi

Bonjour,

Il faut relire les conditions indiquées dans votre contrat de PTZ.

Il peut y avoir d'autres conditions qu'un loyer réduit.